

Malgré un contexte inédit et complexe (réduction du déficit de l'État, qui induit de très fortes diminutions de la Dotation Globale de Fonctionnement aux communes (**moins 369 000 € depuis 2014 pour la ville**), les projets avancent. Un travail important, mais invisible, est aussi mené par les élus et les services.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'ouverture des marchés électriques impose à la Régie Municipale Electrique, une concurrence sur son propre périmètre. Face aux obligations réglementaires, des évolutions statutaires importantes sont nécessaires pour qu'elle continue son activité, voire qu'elle l'étende. **La loi ALUR** (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) oblige les communes (auparavant, c'étaient les services de l'État) à instruire les documents relatifs à l'occupation des sols (permis de construire, déclaration préalable...). Pour répondre à cette obligation, et minimiser les coûts de fonctionnement, un service commun intercommunal a été créé.

Face à la complexité des missions, d'autres projets de services communs sont en cours : ressources humaines, marchés publics, communication... **La loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) transfère les compétences "eau et assainissement" aux com'com pour 2020, au plus tard. Un inventaire (ressources, infrastructures...) doit être fait sur tout le périmètre intercommunal. Alors, les modalités de transfert pourront être envisagées. Prévoir, c'est aussi s'organiser !

**Le Groupe Majoritaire**